

Billet d'embarquement

Édition des mois de février et mars 2025

Chers parents,

Les prochaines semaines seront importantes pour vos enfants, car la 2^e étape se termine le 28 février. Il est essentiel que votre enfant soit reposé en arrivant le matin afin d'être disposé à ses nouveaux apprentissages et à réussir ses évaluations.

Profitez des belles températures hivernales pour faire des activités à l'extérieur avec vos enfants. Respirer l'air pur est très bénéfique pour la réussite et la motivation des enfants.

Nous sommes toujours disponibles pour vous, n'hésitez pas à nous écrire.

Dates importantes

- 10 février : journée pédagogique (cas de force majeure) – service de garde ouvert pour les élèves inscrits
- 12 février : conseil d'établissement à 18 h 30
- 21 février : journée pédagogique – service de garde ouvert pour les élèves inscrits
- 3 au 7 mars : semaine de relâche – service de garde ouvert pour les élèves inscrits
- 10 mars : journée pédagogique – service de garde ouvert pour les élèves inscrits

Période d'inscription

Cette année, la période d'inscription se tiendra du 3 au 14 février 2025. Pour les élèves déjà inscrits à notre école, l'inscription se fera par le Mozaïk parents. Un courriel vous a déjà été acheminé à cet effet.

Il y a une nouveauté cette année en ce qui concerne les **nouvelles inscriptions et les inscriptions au préscolaire 5 ans**. L'admission se fera directement en ligne via la plateforme Mozaïk – Première inscription. Vous pouvez trouver l'information nécessaire à <https://cssdn.gouv.qc.ca/parents-et-eleves/admission-et-inscription/>. D'ailleurs, pour faciliter la tâche à tous les parents, les informations sont maintenant traduites en plusieurs langues.

N'hésitez pas à transmettre cette information à toutes les personnes de votre entourage qui désireraient inscrire son enfant à l'école.

Les inscriptions à la **maternelle 4 ans se dérouleront en mars**. Des informations vous seront transmises dès que nous aurons plus de détails.

Temps des écrans

En tant que parents, nous avons parfois des inquiétudes concernant le temps d'utilisation des appareils informatiques. Un guide a été conçu et nous trouvons intéressant de vous le partager. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

https://www.canva.com/design/DAGNq7fK6sI/hQsomtENOpXG_KmsIYU1vA/view?utm_content=DAGNq7fK6sI&utm_campaign=designshare&utm_medium=link&utm_source=viewer

Semaine de relâche

Le service de garde sera ouvert pendant la semaine de relâche. Prenez note que **tous les élèves** devront se présenter à **l'école de la Passerelle**. Si vous changez d'avis et que vous décidez de garder votre enfant avec vous, il est important d'en informer madame Nathalie Amyot.

Remise du bulletin – 2^e étape

Le bulletin sera déposé à même Mozaïk au plus tard le 15 mars. Un courriel vous serez acheminé pour vous en informer. Il se peut que l'enseignante de votre enfant vous convoque à une rencontre, au besoin. N'hésitez pas à lui écrire, si vous jugez nécessaire de la rencontrer.

Retards

Nous observons encore un grand nombre d'élèves en retard et nous vous demandons d'y porter une attention particulière en respectant les heures de classe. Les retards perturbent les activités régulières et occasionnent des désagréments pour les élèves qui sont déjà en classe, pour les enseignants ainsi que pour la secrétaire. De plus, les retards répétés n'aident aucunement les apprentissages des élèves.

Vêtements et accessoires bien identifiés

Merci de prendre le temps de bien identifier les vêtements et les accessoires de vos enfants, car il y a beaucoup trop de ces articles qui se retrouvent dans les objets perdus. Aussi, toujours prévoir des ustensiles dans la boîte-repas de votre ou vos enfants.

Assurance accident pour les élèves (rappel)

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (le CSSDN) s'assure que ses installations matérielles sont conformes et respectent les normes de sécurité et s'assure que ses activités soient menées de façon sécuritaire et responsable. Malheureusement, il peut arriver que des incidents surviennent sur les lieux de ses établissements scolaires malgré les précautions prises.

En cette période particulièrement propice aux accidents et blessures physiques, nous désirons vous rappeler que le Centre de services scolaire des Navigateurs ne possède pas d'assurance pour les biens personnels de ses élèves, pas plus que pour les frais reliés à des blessures survenues lors d'un accident sur le terrain de l'école ou à l'intérieur. Il est donc de la responsabilité des parents de se prévaloir d'une assurance accident pour leur enfant, car les dépenses à la suite d'un accident ou lors d'un transport par ambulance sont à la charge des parents.

Stationnements dans les deux écoles

Les élèves et le personnel de l'école remercient tous les parents qui collaborent et respectent la signalisation sur les stationnements de même qu'aux débarcadères des autobus.